

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/le-droit-international-des-droits-de-l-homme-ne-reconnait-aucun-droit-a-l>

Le droit international des droits de l'homme ne reconnaît aucun « droit à l'avortement »

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -

Date de mise en ligne : mercredi 2 septembre 2020

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Le droit international des droits de l'homme ne reconnaît aucun « droit à l'avortement »

« Les États-Unis ont envoyé une lettre fortement formulée à plusieurs comités des Nations Unies au début d'août, rejetant toute implication selon laquelle il existe un droit à l'avortement comme étant « bizarre ».

La lettre a été envoyée le 11 août 2020 à plusieurs bureaux des Nations Unies, notamment : le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles ; le Rapporteur spécial sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale ; et le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences. Il a été publié en ligne le 25 août.

La lettre a été publiée par la Mission des États-Unis auprès des Nations Unies à Genève. Andrew Bremberg est l'ambassadeur des États-Unis auprès du Bureau des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève.

« Nous avons reçu votre lettre bizarre et inexplicable du 22 mai 2020, concernant les prétendues « restrictions indues prises dans le contexte de la pandémie COVID-19 empêchant l'accès aux services d'avortement » aux États-Unis », a déclaré Bremberg, faisant référence aux critiques des États-Unis. reçu après que certains États ont décidé de restreindre les procédures médicales non essentielles pour arrêter la propagation du coronavirus.

En tant que titulaires de mandat des Nations Unies en matière de droits de l'homme, vous savez sans aucun doute que le droit international des droits de l'homme ne reconnaît aucun « droit à l'avortement » », a-t-il écrit.

« Les États-Unis sont déçus et rejettent catégoriquement cette tentative transparente de profiter de la pandémie COVID-19 pour affirmer l'existence d'un tel droit. C'est une perversion du système des droits de l'homme et des principes fondateurs des Nations Unies », a déclaré l'ambassadeur.

La lettre notait que le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, avait déclaré dans une lettre du 1er juin à l'Agence des États-Unis pour le développement international que « les Nations Unies n'interviennent pas dans des questions qui relèvent essentiellement de la juridiction nationale d'un État. Ainsi, les soins de santé sont fournis dans le plein respect des lois nationales. Il ne promeut pas, et encore moins n'impose, l'avortement à qui que ce soit, et n'a pas l'intention de le faire. »

Les États-Unis sont « particulièrement déçus que vous ayez choisi de gaspiller le temps et les ressources limités de vos mandats sur de telles allégations fallacieuses, plutôt que de concentrer vos énergies sur les domaines où votre attention est la plus appropriée et la plus justifiée », a déclaré Bremberg dans la lettre d'août.

La lettre citait les « violations réelles des droits de l'homme » qui se produisent dans la province chinoise du Xinjiang comme quelque chose qui serait plus approprié pour le comité de se préoccuper par rapport aux politiques américaines sur l'avortement.

Le gouvernement chinois détient actuellement plus d'un million d'Ouïghours et d'autres minorités ethniques et religieuses dans des camps de concentration, les groupes de défense des droits de l'homme signalant régulièrement des cas de torture, d'endoctrinement antireligieux, de travail forcé, d'avortements forcés et de stérilisations.

« Pourtant, le système des Nations Unies - y compris le Secrétaire général, le Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme - a été particulièrement silencieux sur ce sujet, alors même qu'ils trouvent amplement l'occasion de se prononcer sur des questions de portée nationale américaine. préoccupation politique », a-t-il écrit.

Selon la lettre, les États-Unis et d'autres États « considèrent de plus en plus le système des droits de l'homme de l'ONU comme totalement brisé », en raison de son statut de « tuteurs autoproclamés qui qualifient certaines préférences politiques de « droits ».

« Dans le même temps, nous constatons des violations massives des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui suscitent peu ou pas de commentaires de la part de ces mêmes tuteurs », a déclaré Bremberg. »

(Extrait)

Site source :

[Christ Roi](#)